

DEC131690DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Patrick Sénac, directeur du GDR n°725 intitulé Architecture Systèmes Réseaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123168INS2I du 21 janvier 2013 portant modification de la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

Vu la décision n° 123169INS2I du 24 janvier 2013 portant nomination de M. Patrick Sénac aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n° 725 intitulé « Architecture Systèmes Réseaux (ASR) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Régine Duran, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 mai 2013

Le directeur d'unité

M. Patrick Sénac

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012